

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 01246 Numéro SIREN : 893 457 655 Nom ou dénomination : A.L.N SERVICES
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/01/2023 sous le numéro de dépôt 704



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

26 JAN. 2023

DGFiP N° 2065 2022

Date de dépôt : 19/12/2022	Date de déclaration : 19/12/2022	Régime simplifié d'imposition : ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal : ☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre : ☐		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case : ☐		

A IDENTIFICATION	Adresse du siège social
Désignation, SIRET, Adresse de la société : ALN SERVICES 113 AVENUE JEAN JAURES 93320 Les Pavillons-sous-Bois 89345765500015	
Ancienne adresse : (en cas de changement)	B ACTIVITE
N Téléphone :	Activités exercées : REALISATION DE TOUS TRAVAUX DE P Si vous avez changé d'activité, cochez la case : ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A et B du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET :	

C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)	
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal : 15 892
2. Plus-values	Plus-values nettes (concessions, sous-concessions, brevets, droits de propriété industrielle assimilés imposables au taux de 10%)
3. Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art 244 quater A du CGI) (cocher la case)	

D - IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)	
A. Abattement sur les revenus imposables (art 156 du CGI) (cocher la case)	
B. Abattement sur les revenus imposables (art 156 du CGI) (cocher la case)	
C. Abattement sur les revenus imposables (art 156 du CGI) (cocher la case)	
D. Abattement sur les revenus imposables (art 156 du CGI) (cocher la case)	
E. Abattement sur les revenus imposables (art 156 du CGI) (cocher la case)	
F. Abattement sur les revenus imposables (art 156 du CGI) (cocher la case)	
G. Abattement sur les revenus imposables (art 156 du CGI) (cocher la case)	
H. Abattement sur les revenus imposables (art 156 du CGI) (cocher la case)	
I. Abattement sur les revenus imposables (art 156 du CGI) (cocher la case)	
J. Abattement sur les revenus imposables (art 156 du CGI) (cocher la case)	
K. Abattement sur les revenus imposables (art 156 du CGI) (cocher la case)	
L. Abattement sur les revenus imposables (art 156 du CGI) (cocher la case)	
M. Abattement sur les revenus imposables (art 156 du CGI) (cocher la case)	
N. Abattement sur les revenus imposables (art 156 du CGI) (cocher la case)	
O. Abattement sur les revenus imposables (art 156 du CGI) (cocher la case)	
P. Abattement sur les revenus imposables (art 156 du CGI) (cocher la case)	
Q. Abattement sur les revenus imposables (art 156 du CGI) (cocher la case)	
R. Abattement sur les revenus imposables (art 156 du CGI) (cocher la case)	
S. Abattement sur les revenus imposables (art 156 du CGI) (cocher la case)	
T. Abattement sur les revenus imposables (art 156 du CGI) (cocher la case)	
U. Abattement sur les revenus imposables (art 156 du CGI) (cocher la case)	
V. Abattement sur les revenus imposables (art 156 du CGI) (cocher la case)	
W. Abattement sur les revenus imposables (art 156 du CGI) (cocher la case)	
X. Abattement sur les revenus imposables (art 156 du CGI) (cocher la case)	
Y. Abattement sur les revenus imposables (art 156 du CGI) (cocher la case)	
Z. Abattement sur les revenus imposables (art 156 du CGI) (cocher la case)	

F - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration 2065)	
Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration : ☐	Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe : ☐
Nom et adresse de l'entreprise du groupe désignée pour souscrire la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe :	Nom et adresse de société tête de groupe :

G - COMPTABILITE INFORMATISEE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☒ OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : MTAE
ECF : ☐	Désignation du prestataire :
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél : 0624310174
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA :	Date : 05/07/2022
Viseur Conventionné :	Lieu : LES PAVILLONS SOUS BOIS
Tél :	Qualité et nom du signataire : LITCAN

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ⁽⁴⁾	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ⁽⁵⁾		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽⁶⁾		(e)
		(f)
		(g)
(à préciser par nature sur les lignes e à h)		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles		(i)
a) abattement de 40% prévu au 1 ^{er} du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁷⁾		(j)
6. Montant des revenus distribués non éligibles		(k)
a) abattement de 40% prévu au 1 ^{er} du 3 de l'article 158 du CGI		(l)
7. Montant des revenus répartis ⁽⁸⁾	Total (a à h)	

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

UGFIP N° 2065 Bis 2022

Désignation de l'entreprise : ALN SERVICES

et Date de clôture de l'exercice : 31/12/2021

J – DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

K – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Remunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) :		0 000
	Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisées au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice

Désignation de l'entreprise : ALN SERVICES

du : 19/12/2020

Adresse : 113 AVENUE JEAN JAURES

93320

Les Pavillons-sous-Bois

au : 31/12/2021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (v. notice ②) (v. notice ③) (v. notice ④) (v. notice ⑤)					DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES			
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		1 450
Total		1 450

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑥	
de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩	1 450	de l'exercice ⑩	
de l'exercice précédent ⑩		de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire ERIC AN PRÉSIDENT		A LES PAVILLONS SOUS BOIS le Signature	

2002 438/100

RELEVÉ DES FRAIS DEDUCTIBLES LIÉS A DES ETATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS				
Nom de l'établissement		ALN SERVICES		
N° d'identification (SIRET)		89345765500015	Exercice social	31/12/2021
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				
41				
42				
43				
44				
45				
46				
47				
48				
49				
50				
51				
52				
53				
54				
55				
56				
57				
58				
59				
60				
61				
62				
63				
64				
65				
66				
67				
68				
69				
70				
71				
72				
73				
74				
75				
76				
77				
78				
79				
80				
81				
82				
83				
84				
85				
86				
87				
88				
89				
90				
91				
92				
93				
94				
95				
96				
97				
98				
99				
100				
101				
102				
103				
104				
105				
106				
107				
108				
109				
110				
111				
112				
113				
114				
115				
116				
117				
118				
119				
120				
121				
122				
123				
124				
125				
126				
127				
128				
129				
130				
131				
132				
133				
134				

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi n° 2004-80 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2022

Désignation de l'entreprise		ALN SERVICES		Néant		
Adresse de l'entreprise		LES AVENUE JEAN LAFITTE		93320 Les Pavillons-sous-Bois		
Numéro SIRET		89345765500015				
Durée de l'exercice en nombre de mois		13		Durée de l'exercice précédent		
				Exercice N clos le 31/12/2021		
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	6 769	030	6 769	
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
	Total I (5)	044	6 769	048	6 769	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises	060	062		
	AVANCES ET ACOMPTES VERSES	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
		Avances et acomptes versés sur commandes attachés	068	16 628	070	16 628
		Autres *	072	12 451	074	12 451
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084		086		
	Charges constatées d'avance	092		094		
Total II	096	29 079	098	29 079		
Total général (I + II)			098	35 849	098	35 849
PASSIF				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social (en indivisibles)	120	5 000			
	Exacts de réévaluation	124				
	Reserve légale	126				
	Reserves réglementées	130				
	Autres réserves (dont réserves affectées à la constitution d'actions gratuites et à la constitution d'actions de préférence)	132				
	Report à l'exercice	134				
	Résultat de l'exercice	136	12 508			
	Provisions réglementées	140				
Total I	142	18 508				
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	759			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés	166				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N :)	169	16 582			
	Produits constatés d'avance	174				
Total III	176	17 341				
Total général (I + II + III)			180	35 849		
REMOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(6) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-HOT.

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2022

Dénomination des lignes : A N N É E 2 0 2 2

Mois : 12

2 RÉSULTAT COMPTABLE

1. ANNÉE DE
NOMBRE DE L'IR

EXERCICE clos le
31-12-2021

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		214					
	Production vendue	Biens	dont export et révisions intracommunautaires		215			
		Services	217			98 763	216	110 675
	Production stockée		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222	
	Production immobilisée						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits						230	0
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	110 675
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stock (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	37 127
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)						240	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres charges externes :		(dont crédit bail : - mobilier :		immobilier :		242	45 377
	Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE		243		244	50
	Rémunérations du personnel						246	9 900
	Charges sociales (art. 380)						248	2 294
	Dotations aux amortissements						250	
	Dotations au provision						252	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger				254	33
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		255			
	Total des charges d'exploitation (II)						256	94 783
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							258	15 892
Produits financiers (III)		280					260	
Charges financières (IV)							262	
Produits exceptionnels (V)							264	
Charges exceptionnelles (VI)							266	
Impôts sur les bénéfices (VII)							268	2 384
2. BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I - III - IV) : Charges (II + V - VI - VII)							270	13 508
B. RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 2					272	13 508
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles						274	
	Amortissements déductibles (art. 39) et autres amortissements non déductibles						276	
	Provisions non déductibles						278	
	Impôts et taxes non déductibles (art. 39)						280	2 384
	Divers (dont intérêts excedentaires des options d'associé)						282	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre du crédit bail immobilier et de levée d'option						284	
DEDUCTIONS	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						286	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						288	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						290	
	Entreprises nouvelles (44.60.01)	986			ZFU TE (44.60.01)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44.60.02)	981			JE (44.60.02)	989		
	ZRD (44.60.03)	127			ZRR (44.60.03)	138		
DEDUCTIONS	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44.60.04)	991			Investissements d'avenir (art. 44.60.04)	992		
	ZFANG (44.60.05)	345						
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44.60.06)	992			Zone de développement prior.	993		
	Crédit d'impôt dû au report en arrière du déficit					346		350
	Dont divers	- art. 39 de cdes				655		
		- art. 39 de cdes A				643		
		- art. 39 de cdes B				645		
		- art. 39 de cdes C				647		
		- art. 39 de cdes D				648		
		Simulateur de conduite - art. 39 de cdes E				641		
Déficits	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					152	15 892	152
	Déficits de l'exercice reporté en arrière					154		
	Déficits antérieurs reportables :							
		dont imputés sur le résultat :						

COMPTE DE RESULTAT

Résultat fiscal

[illegible]

IMMOBILISATIONS AMORTISSEMENTS PLUS-VALUES MOINS-VALUES

Designation de l'entreprise		ALN SERVICES		Neant							
IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reevaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452	4 000	454		456	4 000		
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472	2 769	474		476	2 769		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492	6 769	494		496	6 769		
II AMORTISSEMENTS											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriel	530		532		534		536			
	Installations générales agencements aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III PLUS-VALUES MOINS-VALUES											
Nature des immobilisations											
Écrites directes de poste à poste											
Mises en service											
Intégrées dans le patrimoine											
Autres											
Le 31/12/2022											
Immobilisation	Valeur brute	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession	Court terme	Long terme	Plus-values	Moins-values			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL		578	580	582	584	586	588	587	589		
Plus-values variables à 100 %			579			590	583	594	595		
TOTAL						596	585	597	599		

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire article 302 - Septies A bis du Code général des impôts		Désignation de l'entreprise : ALN SERVICES				Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	
	Autres provisions réglementées	610		612		614	
Provisions pour risques et charges		620		622		624	
Provisions pour leprévision	Sur immobilisations	630		632		634	
	Sur stocks et en cours	640		642		644	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654	
	Sur provisions pour leprévision	660		662		664	
	TOTAL	680		682		684	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises					
Fonds commercial	681	683	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Autres immobilisations incorporelles	700	705					
Ferme	710	715					
Autres biens	720	725					
Installations techniques matérielles et outillage	730	735					
Inst. générates agencements amén. div.	740	745					
Matériels de transport	750	755					
Autres immobilisations corporelles	760	765	TOTAL des reprises ligne 683 du tableau 2033-B-SE 780				
TOTAL	770	775					
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficit reportable au titre de l'exercice précédent						982	
Déficits transférés de plein droit, article 209-12 du CGI						982b	
Nombre d'opérations sur l'exercice						982t	
Déficits imputés						983	
Déficits reportables						984	
Déficits de l'exercice						860	
Total des déficits restant à reporter						870	
III DIVERS							
Primes de cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 154 bis du CG		325		381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSC-CRDS		326		380	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374 1 191	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378 15 231	
Montant des prélevements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues avant d'avoir droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CG pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement qui n'a pas fait l'objet d'amortissement exceptionnel (des amortissements déduits dans le cadre de l'article 237 octies du CG)						397	

(4) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Designation de l'entreprise : ALN SERVICES	Néant ☐
Exercice ouvert le : 19/12/2020	et clos le : 31/12/2021
Données en nombre de mois 13	

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	110	
Refacturation de frais inscrits (il comprend le transfert des charges)	105	
Total 1	406	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	111	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	12	
Quotient des créances courantes (résultant de l'apportement du résultat d'exploitation)	161	
Total 2	40	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achat	112	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Impôts déductibles de la valeur ajoutée	123	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	35	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite		
	Total 1 + Total 2 + Total 3	117

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE-SD.
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (Report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

Attention : il ne doit pas être reporté dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 147, portées en ligne 125.

AMNISTIE

LE FISC SOCIAL

liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Ream

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2021

N° SIRET

89345765500015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ALN SERVICES

ADRESSE (voie)

113

AVENUE JEAN JAURES

CODE POSTAL

93320

VILLE

Les Pavillons-sous-Bois

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	N° de détention
Adresse	Nb de parts ou actions
Code Postal	
Ville	
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	N° de détention
Adresse	Nb de parts ou actions
Code Postal	
Ville	
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	N° de détention
Adresse	Nb de parts ou actions
Code Postal	
Ville	
Pays	

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (z)	M	Nom patronymique	LITCAN	Prénom(s)	ALEXANDR			
Nom marital	PRESIDENT	N° de détention	100.00	Nb de parts ou actions	50			
Naissance	Date	20091981	N° Département	99	Commune	BAIMACLIA	Pays	MD
Adresse	N°	113	Voie	AVENUE JEAN JAURES				
Code Postal	93320	Commune	LES PAVILLONS SOUS BOIS	Pays	FR			
Titre (z)		Nom patronymique		Prénom(s)				
Nom marital		N° de détention		Nb de parts ou actions				
Naissance	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse	N°		Voie					
Code Postal		Commune		Pays				

Quand le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans tous les cas, indiquer le nombre de chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer le nom complet : AME pour Madame, M pour Monsieur, Mlle pour Mademoiselle.

Des explications complémentaires figurent dans la notice n° 2035-1-NE07.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital

IsEam

EXERCICE CLOS LE	31/12/2021	N° SIRET	89345765500015
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	ALN SERVICES		
ADRESSE (voie)	113 AVENUE JEAN JAURES		
CODE POSTAL	93320	VILLE	Les Pavillons-sous-Bois

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
--	-----

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

**SAS A.L.N SERVICES
SAS au capital de 5 000€
113 AVENUE JEAN JAURES
93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS
RCS BOBIGNY 893 457 655**

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2021**

Chers actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Présentation des états financiers

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution.

Durée en mois de l'exercice	13
Chiffre d'affaires net	110 675
Subvention d'exploitation	0
Autres produits	0
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	110 675
Achats de matières premières	37 127
Autres charges externes	45 377
Impôts et taxes assimilés	50
Charges de personnel	12 194
EXCEDENT BRUT EXPLOITATION	15 927
Dotations aux amortissements Et provisions	0
Autres charges	33
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	94 783
RESULTAT D'EXPLOITATION	15 892
Charges financières	0
Produits financiers	0
Charges exceptionnelles	0
Produits exceptionnels	0
Impôts sur les sociétés	2 384
RESULTAT NET COMPTABLE	13 508€

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien ne particulier à signaler

Activité de la société en matière de recherche et développement

Rien ne particulier à signaler en matière de recherche

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus à votre président.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un résultat bénéficiaire de 13 508€.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Report à nouveau pour : 12 833€
- Réserve légale : 675€

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

Dépenses non déductibles fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre président, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le président



SAS A.L.N SERVICES
SAS au capital de 5 000€
113 AVENUE JEAN JAURES
93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS
RCS BOBIGNY 893 457 655

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN
DATE DU 31 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt-deux et le 6 juin à quatorze heures, les actionnaires se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la présidence.

Sont présents ou représentés :

MONSIEUR LITCAN ALEXANDR 50 PARTS

Soit 50 PARTS

Sur un total de 50 parts composant le capital social MONSIEUR LITCAN préside la séance en qualité de président associé.

Il constate, en conséquent, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des actions sociales.

Le président dépose sur le bureau et à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des actionnaires non dirigeants plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée, et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la présidence, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Quitus à la présidence,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture des rapports de la présidence et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture de la présidence sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, s'élevant à 13 508€, de la manière suivante :

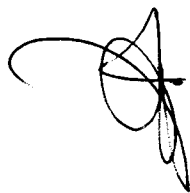
- Report à nouveau pour : 12 833€
- Réserve légale : 675€

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

Le président



EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 DECEMBRE 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à 13 508€, de la manière suivante :

- Report à nouveau pour : 12 833€
- Réserve légale : 675€



Greffe du tribunal de commerce de Bobigny
1-13 rue Michel de L'Hospital, 93008 BOBIGNY CEDEX
09:00 – 12:30, 13:30 – 16:30
E-mail : rcs@greffe-tc-bobigny.fr
www.greffe-tc-bobigny.fr - www.infogreffe.fr

RCS / BIL / MCL / 2023/1481

**AB CONSULTING
5 RUE DU DOCTEUR HENOUILLE
94230 CACHAN**

Bobigny, le 10 janvier 2023

Nos références : C1_BIL * 2021B01246 * MCL * 2023/1481 * 893457655

Dépôt des comptes exercice clôturé le 31/12/2021

Entreprise : A.L.N SERVICES

RECLAMATION DE PIECES OU RENSEIGNEMENTS MANQUANTS
--

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre dossier. Afin de procéder à sa régularisation, il convient de nous fournir les pièces ou renseignements manquants suivants :

- **Il manque le bilan complet pour 2021**

Veillez également joindre à l'appui de votre envoi un règlement de 2,52 € pour couvrir les frais de demande de renseignements ou pièces manquants. Il vous revient de nous en régler sa globalité ou son solde (si vous avez déjà effectué un règlement sur une relance précédente).

Avec nos salutations distinguées.

Le greffier

Greffé du Tribunal de Commerce de Bobigny

1- Avenue du 11 Novembre 1918 - 93000 BOBIGNY

03 30 21 00 00 - 01 83 30 00 00

E-mail : greffe@tribunal-commerces-bobigny.fr

www.greffe-bobigny.fr - www.tribunal-commerces-bobigny.fr

BOBIGNY le 14/11/2022

Objet : [REDACTED]

M. [REDACTED]

M. [REDACTED]

M. [REDACTED]

BOBIGNY le 14 novembre 2022

M. [REDACTED]

M. [REDACTED]

[REDACTED]

Madame, Monsieur,

Malgré notre relance en date du 19/09/2022, vous n'avez toujours pas déposé au greffe vos documents comptables relatifs à l'exercice clos au 31/12/2021 en violation de l'article L.232-23 du code de commerce.

A défaut de réalisation de ce dépôt de vos documents comptables, vous vous placez dans l'obligation d'informer le ministère public de la constitution de l'infraction pénale ainsi qu'elle président du tribunal de commerce qui pourra vous contraindre à procéder à ce dépôt sous astreinte.

Vous avez la possibilité d'y remédier, de manière simple et rapide, en réalisant le dépôt en ligne de vos documents comptables sur le portail dédié comme plus de 100 000 entreprises en 2016 :

www.infogreffe.fr/formalites-entreprise/depot-des-comptes.html

A défaut, vous devez nous adresser sous un délai de 30 jours en un seul exemplaire, très lisibles, non agrafés, certifiés conforme et signés par le représentant légal, les documents listés au verso, accompagnés de votre règlement d'un montant de 51,02 Euros.

Avec nos salutations distinguées.

Le greffier

[Signature]

[Signature]